

Art. L 222-2, L 222-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Lorsqu'une famille rencontre des difficultés dans l'éducation de ses enfants, ou si ses enfants se trouvent en situation de danger ou de risque de danger, les parents peuvent demander une aide éducative. Cette aide est personnalisée et adaptée à chaque situation. Elle soutient et mobilise les compétences parentales pour favoriser l'évolution et l'épanouissement des enfants et pour améliorer la gestion de la vie quotidienne.

Qui pouvons-nous aider ?

Les parents qui ont besoin de prendre le temps de réfléchir, comprendre, être accompagnés ou encore orientés afin d'exercer leur fonction parentale dans de meilleures conditions.

Les enfants et les adolescents en difficulté, avec l'adhésion et l'implication de leurs parents, afin de les soutenir dans la construction de leur identité et le développement de leurs potentiels en liens avec leur environnement, familial, scolaire, social et culturel.

Les jeunes majeurs jusqu'à 21 ans peuvent également bénéficier de notre aide pour mener à bien leur projet d'autonomie.

Comment et de quelle façon ?

Notre aide dépend de la demande et de l'accord des personnes. Elle doit donc être **volontaire**.

Elle est prise en charge financièrement par le Conseil Général de Paris qui proposera aux détenteurs de l'autorité parentale de signer un contrat d'engagement, dans cette démarche d'aide éducative.

Que proposons-nous ?

❖ **Un accueil** sur chaque service pour identifier et formuler les besoins et/ou difficultés rencontrées, être informés et orientés.

❖ **Un temps d'évaluation possible de 4 mois** destinés à aider les membres de la famille à analyser leur mode de fonctionnement et leurs capacités à faire évoluer positivement la dynamique familiale.

❖ **Un accompagnement pour une période de 6 mois, renouvelable si nécessaire, sous forme :**

- **d'entretiens individuels ou familiaux** dans la famille ou au service, destinés à apporter un soutien éducatif, psychologique voire matériel pour aborder l'ensemble des difficultés sociales et éducatives ;

- **d'activités éducatives** qui peuvent être proposés aux enfants et adolescents

❖ **Des actions collectives**, en particulier de soutien à la parentalité, qui associent plusieurs partenaires locaux et aident les personnes à sortir de l'isolement et à s'inscrire activement dans leur environnement.

Qui sommes-nous ?

Une équipe de professionnels de la parentalité, de protection de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse composée de :

❖ **Travailleurs sociaux : assistants sociaux, éducateurs spécialisés, techniciens de l'intervention sociale et familiale...**

❖ **Psychologues, psychiatres.**

❖ **Une direction et des chefs de service sur chaque antenne.**

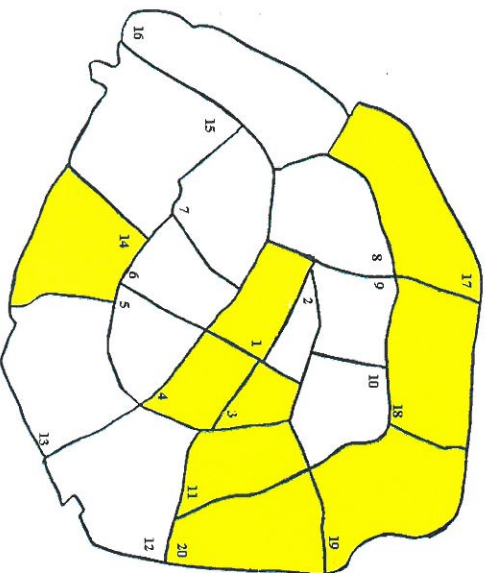
❖ **Un pôle administratif général et des secrétariats sur chaque antenne.**

Avec qui travaillons-nous ?

Nos antennes sont situées à proximité des personnes accueillies mais aussi des nombreux partenaires avec qui nous collaborons afin d'apporter les réponses les plus adaptées et les plus individualisées possibles.

Nous collaborons de plus avec d'autres services très diversifiés et spécialisés : juridiques, culturels, scolaires, d'insertion professionnelle, de santé...

L'Association Olga Spitzer exerce des mesures d'évaluation et d'AED sur le 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris



La charte de notre association garantit les valeurs de démocratie, de respect, de laïcité, de justice, d'indépendance et de solidarité pour toutes les actions qu'elle mène.

Comment nous contacter ?

- ❖ **pour les 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 11^{ème} arrondissements**
19 avenue Parmentier 75011 PARIS
Tél : 01 58 30 95 95 (Métro : Voltaire)
- ❖ **pour le 14^{ème} arrondissement :**
10 rue Louis Morard 75014 PARIS
Tél : 01 56 53 30 00 (Métro : Alesia)
- ❖ **pour le 17^{ème} arrondissement :**
21 rue Dautancourt 75017 PARIS
Tél : 01 53 06 90 10 (Métro : La Fourche)
- ❖ **pour le 18^{ème} arrondissement :**
152 rue Darnémont 75018 PARIS
Tél : 01 44 92 38 00
(Métro : Porte de Clignancourt, Jules JOFFRIN)
- ❖ **pour le 19^{ème} arrondissement :**
17 rue Clavel - 75019 PARIS
Tél : 01 56 41 34 90 (Métro : Pyrénées)
- ❖ **pour le 20^{ème} arrondissement :**
20-22 rue de la Chine 75020 PARIS
Tél : 01 44 62 68 00 (Métro : Gambetta)

Pour bénéficier de nos services, les personnes peuvent s'adresser directement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Elles peuvent également contacter les travailleurs sociaux de l'arrondissement qu'elles connaissent au service social de secteur, à l'école, à la PMI, à la Mairie.



Une aide éducative et parentale

Volontaire, personnalisée, gratuite

Financée par le Conseil Général de Paris

**Mesure d'Evaluation
Mesure d'Aide éducative à domicile**
Pour informer, accompagner et orienter :
les parents, leurs enfants et les jeunes adultes

